

Assistant à la Haute école pédagogique du canton de Vaud

Base

- LHEP art 36 alinéa 2, 45 et 48 de la loi du 12 décembre 2007.
- Règlement sur les assistants à la Haute école pédagogique adopté le 29 septembre 2010.
- Règlement fixant la rémunération des assistants de l'Université de Lausanne du 19 janvier 2005.

Indexation

système LPers

Rémunération

Assistants diplômés

1 ^{ère} année	CHF	58'445.-
2 ^{ème} année	CHF	61'105.-
3 ^{ème} année	CHF	63'761.-
4 ^{ème} année	CHF	68'419.-
5 ^{ème} année	CHF	73'072.-